

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00062 Numéro SIREN : 834 580 235 Nom ou dénomination : A.Y.D. TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004836

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/004836**
n°de gestion : **2018B00062**
n°SIREN : **834 580 235 RCS Vienne**

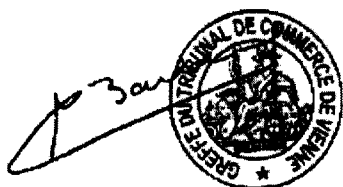
Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 27/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.Y.D. TRANSPORTS - Société par actions simplifiée
31 rue de la Convention 38200 Vienne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



688363

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.Y.D. TRANSPORTS				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 31 RUE DE LA CONVENTION 38200 VIENNE							
Numéro SIRET* 8 3 4 5 8 0 2 3 5 0 0 0 1 0							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 			
				Exercice N clos le 31/12/2018			
ACTIF				Brut			
				1			
				Amortissements-Provisions			
				2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	57	016	47	9
	Immobilisations corporelles*		028	142 439	030	10 686	131 753
	Immobilisations financières* (1)		040	639	042		639
	Total I (5)		044	143 136	048	10 733	132 403
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	5 000	066		5 000
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	24 681	070		24 681
		Autres* (3)	072	4 439	074		4 439
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	54 759	086		54 759
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	88 880	098		88 880
	Total général (I + II)		110	232 017	112	10 733	221 283
PASSIF							
Exercice N NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			14 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		)	132	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			38 902	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			52 902	
	Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			6 744	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169	135 592	)	172	161 636
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			168 381	
Total général (I + II + III)		180			221 283		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	143 136	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU A.Y.D. TRANSPORTS**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	145 872
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	6 291
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 152 164
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	93 777
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	473
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	10 733
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 104 984

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			270	47 179
	Produits exceptionnels	(IV)			280	
	Charges financières	(V)			290	
	Charges exceptionnelles	(VI)			294	
			300	22		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	8 255

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	38 902	314	
----------------------------	--	-----	--------	-----	--

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	8 255	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247			330 22
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Dont divers					
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	47 179	354	
---	--------------------------------	-----	--------	-----	--

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	47 179	372	
--	--------------------------------	-----	--------	-----	--

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

38200 VIENNE

Divers à réintégrer

Cegid Group

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	57	414		416	57				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	524	444		446	524				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	141 241	464		466	141 241				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	674	474		476	674				
Immobilisations financières		480		482	639	484		486	639				
TOTAL		490		492	143 136	494		496	143 136				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502	47	504		506	47		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	24	534		536	24		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	10 472	554		556	10 472		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	189	564		566	189		
TOTAL		570		572	10 733	574		576	10 733		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.Y.D. TRANSPORTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	29 173
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 708
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2019

Désignation de l'entreprise : SASU A.Y.D. TRANSPORTS

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)	117
--	-----

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026

Période de référence	024	160
Date de cessation	186	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 3 4 5 8 0 2 3 5 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.Y.D. TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 31 RUE DE LA CONVENTION

CODE POSTAL 38200

VILLE VIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	140

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique AYDEMIR Prénom(s) YENER
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 140
 Naissance : Date 02011990 N° Département 38 Commune VIENNE Pays
 Adresse : N° Voie LES GENETS LES FRENES
 Code Postal 38 Commune PONT EVEQUE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 3 4 5 8 0 2 3 5 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.Y.D. TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 31 RUE DE LA CONVENTION

CODE POSTAL 38200 VILLE VIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2019**

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU A.Y.D. TRANSPORTS	
SIRET	8 3 4 5 8 0 2 3 5 0 0 0 1 0
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
31 RUE DE LA CONVENTION	
38200 VIENNE	

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

C ACTIVITÉS	
Activités exercées Transports routiers de fret interurbains	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %		Bénéfice imposable à 28 %	9 060	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120			0
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
				PV exonérées art. 238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf notice de la déclaration n°2065)	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SAS AL&A	
15 RUE GODEFROY 69006 LYON	
Tél : 04 78 89 54 96	
- du conseil :	
Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
- N° d'agrément :	

H - REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

W. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔT

PLUS MOINS		MOINS		PLUS MOINS		PLUS MOINS	
MONTIONS		VALEURS		ACTIONS		IMPOSEES	
						15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SASU A.Y.D. TRANSPORTS

31 RUE DE LA CONVENTION
38200 VIENNE
Tél. 06 75 99 63 70

APE : 4941A
Siret : 83458023500010

*Corinne Gofone par
le notaire*

A.Y.D. transports

SASU 14.000 euros

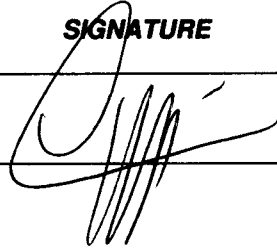
31, rue de la CONVENTION
38200 VIENNE

834 580 235 RCS SAINT-ÉTIENNE
APE : 4941A

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2019

La présente feuille de présence fait apparaître 1 actionnaire présent, porteur de 140 Actions chacun.

Certifiée exacte et arrêtée la présente feuille de présence, d'où, il résulte qu'un actionnaire était présent, porteurs de 140 actions, et exprimant un nombre égal de voix.

ACTIONNAIRES	NB D'ACTIONS	SIGNATURE
Monsieur Yener AYDEMIR	140 Actions	

**A VIENNE
Le 22 juin 2019**

**Signature
Le Président de séance
Monsieur Yener AYDEMIR**

A.Y.D. Transports
31 rue de la Convention
38200 VIENNE
Tél 06 75 99 63 70
SIRET 834 580 235 R.C.S. Vienne

A.Y.D. transports

SASU 14.000 euros

**31, rue de la CONVENTION
38200 VIENNE**

**834 580 235 RCS SAINT-ÉTIENNE
APE : 4941A**

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018 (du 12/01/2018 au 31/12/2018 soit une durée égale à 11 mois et 19 jours)

*Madame, Monsieur, chers associés,
Nous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice. Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du Code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.*

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

**A VIENNE
Le 22 juin 2019**

**Signature
Le Président de séance
Monsieur Yener AYDEMIR**

A.Y.D. Transports

31, rue de la Convention
38200 VIENNE

Tél. 06 75 99 63 70

SIRET 834 580 235 R.C.S. Vienne

A.Y.D. transports

SASU 14.000 euros

**31, rue de la CONVENTION
38200 VIENNE**

**834 580 235 RCS SAINT-ÉTIENNE
APE : 4941A**

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 juin 2019

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (12 mois et 19 jours)

Chers Associés,

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce, la gérance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

1) Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

NÉANT.

**A VIENNE
Le 22 juin 2019**

**Signature
Le Président de séance
Monsieur Yener AYDEMIR**

A.Y.D. Transports
31, rue de la Convention
38200 VIENNE
Tél. 06 75 99 63 70
SIRET 834 580 235 R.C.S. Vienne

.....
.....
.....

A.Y.D. transports

SASU 14.000 euros

**31, rue de la CONVENTION
38200 VIENNE**

**834 580 235 RCS SAINT-ÉTIENNE
APE : 4941A**

Rapport de la Présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 22 chapitre 6 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

A.Y.D. transports

SASU 14.000 euros

**31, rue de la CONVENTION
38200 VIENNE**

**834 580 235 RCS SAINT-ÉTIENNE
APE : 4941A**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2018

Nous vous relatons, ci-dessous, les points importants ayant marqué l'exercice écoulé

1) Chiffre d'affaires

*Le chiffre d'affaires réalisé lors de cet exercice s'élève à 152 164 € sur 12 mois.
Soit une moyenne mensuelle égale à 12 680 €. Ceci est manifestement une bonne performance.*

2) Augmentation du capital :

Au 31 décembre 2018, le capital libéré est égal à 14.000 €, entièrement libéré.

3) Résultat d'exploitation :

*Après prise en compte des charges externes et des dotations aux amortissements,
notre résultat d'exploitation est positif et s'élève à 47 179 euros.
Le résultat d'exploitation de notre entreprise est un bon indicateur de performance économique.*

4) Résultat net :

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (22) et un résultat financier 0 euro, nous dégageons un bénéfice net comptable de

..... 38 902 euros.

Ce résultat net est en baisse important.

5) Frais du personnel :

Pour un effectif moyen de 1 personne (M. Y. AYDEMIR), nos frais de personnel y compris charges sociales se sont élevées au cours de l'exercice écoulé à : 00 euros. Messieurs Yener AYDEMIR est seul salarié et dirigeant de la SAS A.Y.D. TRANSPORTS, il a convenu de ne pas prendre de rémunération. Durant l'exercice clos au 31 décembre 2018, il a exercé l'activité de personnel roulant.

6) Investissement réalisé :

Notre entreprise a réalisé des investissements à hauteur de 142 439 euros. Il s'agit des investissements suivants dont.

- Un achat de véhicule de transports de marchandises (véhicules LOURDS). Ce financement est réalisé par emprunt en compte courant à concurrence de 142 439 euros,*

7) Activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

L'année écoulée est une année excellente nous avons généré résultat net comptable égal à 38 902 euros.

Nous devons, pour l'exercice à venir, améliorer notre performance commerciale.

8) Situation financière :

Notre endettement financier et bancaire est inexistant. Nous constatons des dettes pour 6744 euros représentées pour l'essentiel par des dettes fournisseurs.

Le bilan que nous vous présentons appelle les commentaires suivants :

Nos capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 52 902 euros (au 31 décembre 2018).

9) Évolution prévisible :

- Cet exercice présente une performance importante qui nous encourage à entretenir notre effort.*

10) Affectation du résultat

*Le compte de résultat fait apparaître, un bénéfice de **38 902 euros** que nous vous proposons d'affecter, conformément aux statuts, de la manière suivante :*

- *Réserve légale : l'actionnaire unique convient de doter la réserve légale avec 5 % du bénéfice constaté au 31.12.2018. Cette dotation sera volontairement limitée à 10 % du capital social libéré soit 1400 euros.
38 902 euros X 5 % = 1 945 euros, limité à 1 400 euros.*
- *Le reliquat du bénéfice après dotation de la RL sera affecté au poste « autres réserves ». Soit 38 902 euros – 1 400 euros = **37 502 euros, affecté au poste autres réserves numéro 1067.***
- *Dividende : l'actionnaire unique convient de ne pas se distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.*
- *Dotation à autres réserves : l'actionnaire unique convient d'affecter le bénéfice constaté pour 38 902 euros au poste autre réserves (compte numéro 1068).*

Détails page suivante.

AFFECTATION DU RÉSULTAT OBTENU AU 31/12/2018

1) DOTATION DE LA RÉSERVE LÉGALE (art 232-10 du Code de Commerce)

La réserve légale : dotation 2018, 38 902 euros X 5 % = 1 945 euros, dotation limitée à 10 % du capital social libéré soit 1 400 euros.

« Article L232-10 du Code de Commerce) à peine de nullité de toute délibération contraire, dans les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés par actions, il est fait sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit réserve légale »

2) DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (C. com. art. L. 232-12).

L'actionnaire unique convient de ne pas distribuer de dividendes sur les bénéfices générés par l'exercice clos le 31/12/2018.

3) AFFECTATION DU RELIQUAT DU BÉNÉFICE NON DISTRIBUE AU POSTE AUTRE RÉSERVES.

L'actionnaire unique convient d'affecter le reliquat du bénéfice non distribué au poste « autres réserves » (numéro de compte PCG 1068).

38 902 euros (bénéfice 2018) – 1 400 euros dotation à la réserve légale = 37 502 euros.

Montant du poste « Autres réserves numéro 1068 » après dotation 2018 : 37 502 euros

A VIENNE
Le 22 juin 2019

Signature
Le Président de séance
Monsieur Yener AYDEMIR

A.Y.D. Transports
31 rue de la Convention
38200 VIENNE
Tél. 06 75 99 63 70
SIRET 834 580 235 R.C.S. Vienne

.....

A.Y.D. transports

SASU 14.000 euros

**31, rue de la CONVENTION
38200 VIENNE**

**834 580 235 RCS VIENNE
APE : 4941A**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le samedi vingt-deux juin à dix heures, l'actionnaire unique de la société A.Y.D. TRANSPORTS SASU, société par actions simplifiés au capital de 14.000 euros, dont le siège social est sis :

**31, rue de la CONVENTION
38200 VIENNE**

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro SIREN 834 580 235, s'est réuni au siège social de l'entreprise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yener AYDEMIR actionnaire et Président.

Le Président constate qu'est présent :

- *Monsieur Yener AYDEMIR détenant 140 actions,*

Le Président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- les comptes annuels
 - le rapport de la présidence,
 - le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la présidence sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2018.
- approbation des comptes et affectations du résultat

Puis lecture est donnée du rapport de la présidence.
La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la présidence et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et donne à la présidence quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présenté.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice se montant à la somme de 38 902 euros est affecté comme suit :

La présidence propose à l'ensemble des associés d'affecter le bénéfice de 38 902 euros à :

- Dotation à la réserve légale : $38\,902 \text{ euros} \times 5\% = 1\,945 \text{ euros}$, l'actionnaire unique convient de limiter la dotation à 10 % du capital social libéré de la société soit 1 400 euros.

- *L'actionnaire unique convient de ne pas se distribuer des dividendes sur le bénéfice constaté au 31/12/2018, et d'affecter le reliquat du bénéfice non affecté au poste « autres réserves ».*

Solde du poste autres réserves (numéro de compte 1068) après dotation de l'exercice clos au 31/12/2018 : 38 902 – 1 400 = 37 502 euros.

EN CONCLUSION

Tous pouvoirs sont donnés à la présidence pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

A VIENNE

Le 22 juin 2019

Signature

Le Président de séance

Monsieur Yener AYDEMIR

A.Y.D. Transports

31 rue de la Convention

38200 VIENNE

Tél. 06 75 99 63 70

SIRET 834 580 235 R.C.S. Vienne

Liasse d'approbation des comptes annuels établie en 3 exemplaires originaux, dont 1 déposée au Greffe du TC de VIENNE.